



| | |
|---------------|---|
| Date | Le 11 juillet 2024 |
| Destinataires | Travailleurs et travailleuses de la santé |
| Copies à | Jonathan Cormier, Gestionnaire régional – Développement organisationnel et services de soutien aux travailleuses et aux travailleurs Jocelyne Boudreau, Gestionnaire régionale – Prévention et contrôle des infections |

AIDE-MÉMOIRE – SCÉNARIOS LIÉS À LA COQUELUCHE

Service de santé au travail et Service de prévention et contrôle des infections

La [coqueluche](#) est une maladie très contagieuse, évitable par la vaccination, qui peut survenir à tout âge. Elle est très grave chez les bébés et les jeunes enfants, en particulier chez ceux qui sont trop jeunes pour recevoir le vaccin ou qui n'ont pas encore reçu la série complète de vaccins. Les jeunes enfants sont également les plus à risque de complications, telles que la pneumonie, les convulsions, l'encéphalopathie ou la mort.

La coqueluche se transmet facilement d'une personne à l'autre, principalement par des gouttelettes qui se dégagent des narines, de la bouche et de la gorge d'une personne infectée.

La vaccination reste le meilleur moyen de se protéger contre la coqueluche. Ce vaccin est compris dans le calendrier de vaccin systématique du Nouveau-Brunswick et il est offert aux enfants, aux adolescents et aux adultes.

| SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL | |
|---|--|
| Travailleur de la santé qui travaille et qui développe des symptômes grippaux généraux en travaillant (excluant un diagnostic quelconque) | Porter le masque jusqu'à la fin des symptômes. S'il y a présence de fièvre et de diarrhée : Retourner à la maison. Le retour au travail peut avoir lieu 24 h suivant la dernière prise d'antipyrétique (pour la fièvre) ou 48 h suivant la dernière diarrhée liquide. |
| Travailleur de la santé qui travaille et qui développe des symptômes du rhume avec une toux en travaillant et qui est un contact avec un cas confirmé de coqueluche | Retourner à la maison et appeler le Service de santé au travail pour demander un dépistage. Port du masque pendant 21 jours (Le port du masque doit débuter aussitôt le contact identifié.) |
| Travailleur de la santé à la maison qui développe des symptômes ressemblant à ceux de la coqueluche* | S'il y a présence de toux suivant un contact avec un cas confirmé de coqueluche, appeler le Service de santé au travail pour demander un dépistage et demeurer à la maison jusqu'à l'obtention du résultat. Si aucun contact n'est connu, le port du masque est requis jusqu'à la fin des symptômes. La personne doit subir un dépistage et demeurer à la maison jusqu'à l'obtention du résultat. |



| | |
|---|---|
| | <p>Si le dépistage est <u>négatif</u> : Porter le masque jusqu'à la fin des symptômes. La personne peut retourner travailler si elle n'a pas de fièvre ni de diarrhée.</p> <p>Si le dépistage est <u>positif</u> : Un traitement sera offert par la médecine du travail et la personne devra demeurer à la maison jusqu'à la fin du traitement, soit pendant 5 jours. Si aucun traitement n'est donné : Le retrait du travail est d'une durée allant jusqu'à 21 jours suivant le début des symptômes.</p> |
| Contact en communauté ou contact familial | <p>Porter le masque pendant 21 jours suivant le dernier contact.</p> <p>S'il y a présence de symptômes (dont de la toux) : Demeurer à la maison et appeler le Service de santé au travail pour demander un dépistage.</p> |
| Travailleur de la santé qui est un cas positif | <p>Demeurer à la maison. Appeler le Service de santé au travail pour demander à obtenir un traitement et continuer de demeurer à la maison pendant 5 jours après le début du traitement.</p> <p>Si aucun traitement n'est donné : Le retrait du travail est d'une durée de 21 jours suivant le début des symptômes.</p> |
| Travailleur de la santé qui demeure au Québec et qui a besoin d'un test de dépistage | Si possible, faire un test de dépistage au Nouveau-Brunswick, car nous n'avons pas accès aux résultats d'autres provinces. |

SERVICE DE PRÉVENTION ET DE CONTRÔLE DES INFECTIONS

| SCÉNARIO | PATIENT | PATIENT DANS LA MÊME CHAMBRE |
|--|---|---|
| Patient symptomatique qui a subi un dépistage et qui est en attente du résultat | Isolement avec précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact. | Surveiller les symptômes de tout patient dans la même chambre. Si un patient est symptomatique, le mettre en isolement avec précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact. Faire un dépistage. |
| Patient qui est un cas de coqueluche positif | Isolement avec précautions contre la transmission par gouttelettes et par contact jusqu'au 5 ^e jour suivant un traitement antimicrobien approprié. | Isoler tout patient dans la même chambre pendant 21 jours suivant le dernier contact et offrir la prophylaxie/vaccination selon l'avis du médecin traitant. |
| Patient ayant eu un contact étroit (plus d'une heure) avec un employé qui est un cas positif et qui ne portait pas de masque | Isolement pendant 21 jours suivant le dernier contact. Offrir la prophylaxie/vaccination selon l'avis du médecin traitant. | S/O |
| Patient ayant eu un contact étroit en communauté (membre de la famille ou contact avec un cas positif confirmé par la Santé publique) | Isolement pendant 21 jours suivant le dernier contact. Offrir la prophylaxie/vaccination selon l'avis du médecin traitant. | S/O |



*Symptômes de coqueluche

- La coqueluche se manifeste au départ un peu comme un rhume : éternuements, écoulement nasal, fièvre légère et toux bénigne.
- Dans les deux semaines qui suivent, la toux s'aggrave, provoquant de graves quintes de toux qui se terminent souvent (quoique pas nécessairement) par une longue et bruyante inspiration (appelée chant du coq).
- La toux peut être telle que le malade finit par vomir ou avoir des haut-le-cœur.
- Il arrive aussi que la toux dégage des sécrétions épaisses et claires.
- La toux peut durer un ou deux mois et elle est plus fréquente la nuit.
- Les bébés infectés peuvent aussi avoir de la difficulté à manger, à boire et à respirer.
- Les symptômes se manifestent dans les 5 à 21 jours (généralement dans les 7 à 10 jours) qui suivent l'exposition à une personne infectée.

Service de santé au travail

1-833-249-2003

sante.health@vitalitenb.ca

Jonathan Cormier

Gestionnaire régional – Développement organisationnel et services de soutien aux travailleuses et aux travailleurs

Jocelyne Boudreau

Gestionnaire régionale – Prévention et contrôle des infections